

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00**

N° 020/2023 – Echancier des subventions allouées en 2023 aux associations Bout'Chou et Pôle Pyramide

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents: **1** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur GRUET Alexis

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur Guillaume FAUVET, Maire, rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 07 décembre 2022 visées par le Monsieur le Préfet de l'Ain, par lesquelles il a consenti aux associations BOUT'CHOU, gestionnaire du dispositif Petite Enfance et POLE PYRAMIDE, gestionnaire du centre social et de l'animation enfance jeunesse, des avances sur la subvention 2023 d'un montant de 20 000 € pour l'Association BOUT'CHOU et de 30 000 € pour l'Association POLE PYRAMIDE, pour leur permettre de faire face à leurs engagements, principalement les frais de personnel qui ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2023.

Il propose au Conseil Municipal, conformément au vote du Budget Primitif 2023, d'arrêter l'échancier 2023 des subventions accordées aux Associations BOUT'CHOU et POLE PYRAMIDE comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-020-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023
Publication : 11/04/2023

Bout' Chou : subvention de 134 000 € répartie comme suit :

*Janvier 2023 (avance)	⇒ 20 000 €
*Avril 2023	⇒ 28 500 €
*Juin 2023	⇒ 28 500 €
*Septembre 2023	⇒ 28 500 €
*Novembre 2023	⇒ 28 500 €

Pole Pyramide : subvention de 260 000 €, répartie comme suit :

*Janvier 2023 (avance)	⇒ 30 000 €
*Avril 2023	⇒ 57 500 €
*Juin 2023	⇒ 57 500 €
*Septembre 2023	⇒ 57 500 €
*Novembre 2023	⇒ 57 500 €

Considérant le vote des subventions 2023 accordées au milieu associatif, résultant du vote du Budget Primitif 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les échéanciers ci-dessus des versements 2023, aux associations BOUT'CHOU et POLE PYRAMIDE ;

DIT que le versement de novembre 2023 à chaque association sera conditionné par un examen des résultats prévisionnels 2023 ;

DECIDE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 à l'article 65748.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-020-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023